



Avis d'ouverture

Les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, de la Dordogne, de la Haute-Vienne, des Landes, de Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques organisent,
pour la région Nouvelle-Aquitaine, au titre de l'année 2020

LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET LE 3^{ème} CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (CATEGORIE B)

CONDITIONS D'ACCES

Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2^o de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

REPARTITION DES SPECIALITES

SPECIALITE	POSTES			CDG ORGANISATEUR	LIEU DE L'EPREUVE ECRITE
	Ext.	Int.	3 ^o ccrs		
Bâtiments, génie civil	23	11	3	CDG de la Haute-Vienne 55 rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs - BP 339 87009 LIMOGES CEDEX Tél. 05 55 30 08 53 - www.cdg87.fr	Limoges ou ses environs
Réseaux, voirie et infrastructures	23	9		CDG des Landes Maison des Communes - 175 place de la caserne Bosquet BP 30069 - 40002 MONT DE MARSAN CEDEX Tél. 05 58 85 80 30 - www.cdg40.fr	Morcenx-la-Nouvelle et Mont-de-Marsan ou ses environs
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	31	12		CDG de la Dordogne Maison des Communes - Boulevard. de Saltgourde - BP. 108 24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9 Tél. 05 53 02 87 00 - www.cdg24.fr	Agglomération de Périgueux
Aménagement urbain et développement durable	17	7		CDG de Lot-et-Garonne 53 rue de Cartou - CS 80050 - 47901 AGEN CEDEX 9 Tél. 05 53 48 00 70 - www.cdg47.fr	Agen ou ses environs
Espaces verts et naturels	19	8		CDG de la Charente-Maritime 85 boulevard de la République - CS 50002 17076 LA ROCHELLE CEDEX 09 Tél. 05 46 27 47 00 - www.cdg17.fr	La Rochelle
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	19	8		CDG de la Charente-Maritime 85 boulevard de la République - CS 50002 17076 LA ROCHELLE CEDEX 09 Tél. 05 46 27 47 00 - www.cdg17.fr	La Rochelle
Services et intervention techniques	8	4	3	CDG des Pyrénées-Atlantiques Maison des Communes - Cité administrative Rue Auguste Renoir - CS 40609 - 64006 PAU CEDEX Tél. 05 59 84 59 45 - www.cdg-64.fr	Agglomération paloise ou bayonnaise

DEBUT DES INSCRIPTIONS OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET	DATE LIMITE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE
Mardi 8 octobre 2019	Mercredi 13 novembre 2019	Jeudi 21 novembre 2019	Jeudi 16 avril 2020

Attention : les inscriptions (retraits de dossiers, demandes de dossiers par voie postale en précisant la voie d'accès et la spécialité, préinscriptions en ligne sur internet, dépôt des dossiers) s'effectuent auprès du CDG organisateur de la spécialité, indiqué dans le tableau ci-dessus selon les modalités pratiques de ce dernier (renseignements sur les sites internet des CDG).